
**Carreaux et dalles céramiques —
Partie 1:
Échantillonnage et conditions de
réception**

Ceramic tiles —

Part 1: Sampling and basis for acceptance
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10545-1:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b99549e-2ff8-4ad0-967d-aaf9cdebec7/iso-10545-1-2014>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10545-1:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b99549e-2ff8-4ad0-967d-aaf9cdedbec7/iso-10545-1-2014>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Principe	2
4 Conditions des lots de contrôle	2
5 Etendue du contrôle	2
6 Echantillonnage	2
7 Inspection Contrôle	2
8 Détermination de l'acceptabilité des lots de contrôle	3
8.1 Contrôle par attributs.....	3
8.2 Contrôle par la valeur moyenne.....	3
9 Rapport de réception	3
Bibliographie	7

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 10545-1:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b99549e-2ff8-4ad0-967d-aa19cdebec7/iso-10545-1-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b99549e-2ff8-4ad0-967d-aa19cdebec7/iso-10545-1-2014>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

— L'ISO 10545-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 189, *Carreaux et dalles céramiques*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 10545-1:1995), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 10545 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général Carreaux et dalles céramiques:

- *Partie 1: Echantillonnage et conditions de réception*
- *Partie 2: Détermination des caractéristiques dimensionnelles et de la qualité de surface*
- *Partie 3: Détermination de l'absorption d'eau, de la porosité ouverte, de la densité relative apparente et de la masse volumique globale*
- *Partie 4: Détermination de la résistance à la flexion et de la force de rupture*
- *Partie 5: Détermination de la résistance au choc par mesurage du coefficient de restitution*
- *Partie 6: Détermination de la résistance à l'abrasion profonde pour les carreaux non émaillés*
- *Partie 7: Détermination de la résistance à l'abrasion de surface pour les carreaux et dalles émaillés*
- *Partie 8: Détermination de la dilatation linéique d'origine thermique*
- *Partie 9: Détermination de la résistance aux chocs thermiques*
- *Partie 10: Détermination de la dilatation à l'humidité*
- *Partie 11: Détermination de la résistance au tressillage pour les carreaux émaillés*

- *Partie 12: Détermination de la résistance au gel*
- *Partie 13: Détermination de la résistance chimique*
- *Partie 14: Détermination de la résistance aux taches*
- *Partie 15: Détermination de la teneur en plomb et en cadmium dégagés par les carreaux émaillés*
- *Partie 16: Détermination de faibles différences de couleur*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10545-1:2014](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b99549e-2ff8-4ad0-967d-aaf9cdebec7/iso-10545-1-2014)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b99549e-2ff8-4ad0-967d-aaf9cdebec7/iso-10545-1-2014>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10545-1:2014](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3b99549e-2ff8-4ad0-967d-aaf9cdebec7/iso-10545-1-2014>

Carreaux et dalles céramiques —

Partie 1: Échantillonnage et conditions de réception

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 10545 prescrit des règles pour la constitution des lots, l'échantillonnage, le contrôle, l'acceptation et le rejet des carreaux et dalles céramiques.

2 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 10545, les définitions suivantes s'appliquent.

2.1

commande

quantité de carreaux commandés en une seule fois. Une commande peut consister en une ou plusieurs livraisons

2.2

livraison

quantité de carreaux livrés sur une période de 2 jours

2.3

(sous-)livraison homogène

(sous-)livraison constituée de carreaux produits par un fabricant, dans des conditions et avec des propriétés présumées uniformes

2.4

lots de contrôle

quantité de carreaux soumis au contrôle, produits par un fabricant dans des conditions et avec des propriétés présumées uniformes

2.5

échantillon

nombre spécifié de carreaux prélevés dans un lot de contrôle

2.6

dimensions de l'échantillon

nombre de carreaux soumis aux essais pour chaque propriété

2.7

spécification

caractéristique exigée pour une propriété, telle que spécifiée dans la norme de produit correspondante

2.8

unité non conforme

carreau ne correspondant pas à la spécification requise pour la propriété concernée

3 Principe

La présente partie de l'ISO 10545 fournit un système de contrôle basé sur un plan d'échantillonnage double, destiné d'une part au contrôle par attributs (valeurs individuelles) et d'autre part au contrôle par la valeur moyenne (variables).

Le nombre de carreaux à soumettre aux essais varie avec la propriété contrôlée (voir [Tableau 1](#)).

4 Conditions des lots de contrôle

Un lot de contrôle peut être constitué d'une ou plusieurs livraisons ou sous-livraisons considérées comme homogènes à partir desquelles des lots de contrôle peuvent alors être constitués.

Si l'hétérogénéité ne concerne pas les propriétés à contrôler, la livraison peut être considérée comme homogène par accord entre le fournisseur et le client.

NOTE Par exemple, une livraison de carreaux ayant le même tesson et des émaux différents peut être homogène en ce qui concerne les dimensions et l'absorption d'eau et hétérogène en ce qui concerne l'aspect de surface. De même, les accessoires qui ne diffèrent des autres carreaux de l'échantillon que par leur forme peuvent être considérés comme homogènes en ce qui concerne les autres propriétés.

5 Etendue du contrôle

Le choix des propriétés à contrôler doit faire l'objet d'un accord entre le fournisseur et le client et peut dépendre de la dimension du lot de contrôle.

NOTE En principe, la totalité des essais n'est exécutée que pour les lots de contrôle de plus de 5 000 m² de carreaux. Généralement, des essais ne sont pas considérés comme nécessaires pour des lots de contrôle inférieurs à 1 000 m².

Le nombre de lots de contrôle à constituer pour les essais doit faire l'objet d'un accord entre les parties concernées.

6 Echantillonnage

6.1 Le lieu de l'échantillonnage doit faire l'objet d'un accord entre le fournisseur et le client.

6.2 Un ou deux représentants de chaque partie intéressée peuvent être présents lors de l'échantillonnage. Les échantillons doivent être prélevés au hasard dans le lot de contrôle. Deux échantillons doivent être prélevés. Il peut ne pas s'avérer nécessaire de procéder à des essais sur le deuxième échantillon. Chaque échantillon doit être emballé séparément, puis scellé et marqué comme convenu entre les parties intéressées.

6.3 Le nombre de carreaux soumis à des essais pour chaque propriété est indiqué dans la colonne 2 du [Tableau 1](#).

7 Inspection Contrôle

7.1 Les essais des carreaux de l'échantillon doivent être effectués conformément aux méthodes d'essai prévues dans les normes de produit correspondantes.

7.2 Les résultats doivent être évalués conformément à [l'Article 8](#).

8 Détermination de l'acceptabilité des lots de contrôle

8.1 Contrôle par attributs

8.1.1 Lorsque l'échantillon initial comporte un nombre d'unités non conformes inférieur ou égal au critère d'acceptation Ac_1 indiqué dans la colonne 3 du [Tableau 1](#), le lot de contrôle duquel l'échantillon est issu doit être considéré comme acceptable.

8.1.2 Lorsque l'échantillon initial comporte un nombre d'unités non conformes supérieur ou égal au critère de rejet Re_1 indiqué dans la colonne 4 du [Tableau 1](#), le lot de contrôle peut être rejeté.

8.1.3 Lorsque l'échantillon initial comporte un nombre d'unités non conformes compris entre le critère d'acceptation et le critère de rejet (colonnes 3 et 4 du [Tableau 1](#)), un deuxième échantillon de même dimension que l'échantillon initial doit être prélevé et soumis à l'essai.

8.1.4 Le nombre d'unités non conformes trouvées dans l'échantillon initial et dans le deuxième échantillon doit être totalisé.

8.1.5 Si le nombre total d'unités non conformes est inférieur ou égal au critère d'acceptation Ac_2 indiqué dans la colonne 5 du [Tableau 1](#), le lot de contrôle doit être considéré comme acceptable.

8.1.6 Si le nombre total d'unités non conformes est supérieur ou égal au critère de rejet Re_2 indiqué dans la colonne 6 du [Tableau 1](#), le lot de contrôle peut être rejeté.

8.1.7 Lorsque la norme de produit correspondante prévoit des essais sur plus d'une propriété, le deuxième échantillon (voir [8.1.3](#)) ne sera contrôlé que sur les essais qui auront donné, lors du contrôle du premier échantillon, un nombre d'unités non conformes compris entre le critère d'acceptation Ac_1 et le critère de rejet Re_1 .

8.2 Contrôle par la valeur moyenne

8.2.1 Si la valeur moyenne (\bar{x}_1) des résultats d'essai de l'échantillon initial est conforme aux prescriptions, le lot de contrôle doit être considéré comme acceptable (colonne 7 du [Tableau 1](#)).

8.2.2 Si la valeur moyenne \bar{x}_1 n'est pas conforme aux prescriptions, un deuxième échantillon initial doit être prélevé (colonne 8 du [Tableau 1](#)).

8.2.3 Si la valeur moyenne (\bar{x}_2) des résultats combinés de l'échantillon initial et du deuxième échantillon est conforme aux prescriptions, le lot de contrôle doit être considéré comme acceptable (colonne 9 du [Tableau 1](#)).

8.2.4 Si la valeur moyenne \bar{x}_2 n'est pas conforme aux prescriptions, le lot de contrôle peut être rejeté (colonne 10 [Tableau 1](#)).

9 Rapport de réception

Le rapport de réception doit contenir les indications suivantes:

- 1 Référence à la présente partie de l'ISO 10545-1;
- 2 Description des carreaux;
- 3 Modalités de prélèvement des échantillons;